

PORTO-NOVO, le 13 FEVRIER 1962.-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 62- 6I /PR/SGG.
portant clôture de la Session Extraordinaire
ouverte le 27 Janvier 1962
=====

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Cons-
titution de la République du Dahomey, principalement, son
article 32 ;

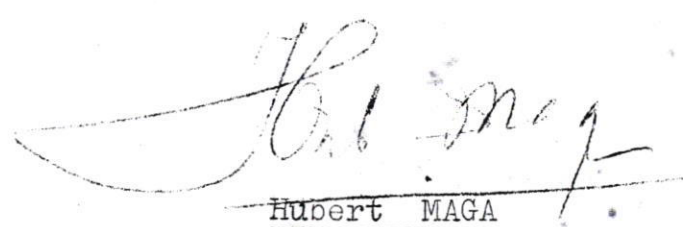
DECRET :

ARTICLE 1er.- La Session Extraordinaire de l'Assemblée Na-
tionale ouverte le 27 Janvier 1962 est déclarée close le 10
Février 1962.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel
de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin
sera./.-

AMPLIATIONS :

P.R. 15
SGG. 4
A.N.D. 5
Ministres . . . 13
J.C.R.D. 1


Hubert MAGA